

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 8 août 2016 à 20 h 00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Yves Latour, directeur général adjoint.

À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absents : madame Luce Lépine, conseillère, monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

No 5695-08-16
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux du 11 juillet 2016 et du 26 juillet 2016

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Avis de motion – Règlement n° 359-01-2016 modifiant le règlement n° 359-2014 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus
- 5.4 Avis de motion – Règlement n° 314-01-2016 modifiant le règlement n° 314-2012 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.5 Paiement des travaux d'aménagement paysager à la caserne de pompiers
- 5.6 Autorisation d'enregistrement d'une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur les lots 2 883 900, 2 873 556 et 2 873 555 (parties du chemin Paquin et un lot vacant)

6. Travaux publics

- 6.1 Autorisation d'aller en appel d'offres – Déneigement des stationnements municipaux et du Parc Parent
- 6.2 Offre d'achat d'une parcelle du lot 1 920 829, chemins des Aulnes et des Aiglons
- 6.3 Autorisation de signature – Contrat de déneigement et déglçage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs (MTQ)

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Mandat aux professeurs - Programmation d'automne 2016
- 7.2 Autorisation d'achat de distributeurs de sacs pour déjections canines
- 7.3 Mandat à une firme d'architecte – Offre de service concernant le projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale

8. Urbanisme

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 52, chemin des Chênes

9. Sécurité publique et Incendie

10. Environnement

- 10.1 Charte spécifique d'usages pour le Parc Irénée-Benoit
- 10.2 Acceptation d'offres de service de la firme d'ingénieurs-conseils Équipe Laurence pour des travaux à effectuer aux barrages des lacs Colette et Suzanne
- 10.3 Autorisation d'émission de constat d'infraction – 46, chemin des Abeilles

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la
maire
et des conseillers

La maire et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune.

No 5696-08-16
Adoption des
procès-verbaux
du 11 juillet 2016
et du 26
juillet 2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux du 11 juillet 2016 et du 26 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5697-08-16
Comptes payés
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, maire, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le fils de madame la maire.

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2016 pour un montant de 32 050,86 \$ - chèques numéros 13173, 13177, 13181 à 13190 et 13283 à 13287.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2016 au montant de 98 660,87 \$ - chèques numéros 13294 à 13381.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 juillet 2016 sont déposés au Conseil.

No 5698-08-16
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

SSQ Groupe financier	5 126,21 \$
Corporation Financière Mackenzie	6 493,94 \$
Les Excavations Serge Gingras Inc.	2 695,00 \$
Centre d'expertise hydrique	3 235,00 \$
Matériaux Boyer	2 625,00 \$
Excavation Gilles et Mathieu Inc.	6 240,19 \$
Excavation Gilles et Mathieu Inc.	4 536,37 \$
Dynamitage St-Pierre inc.	8 968,00 \$
Inter Clôtures Clobec	3 997,20 \$
Banque Nationale financière	3 035,20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion –
Règlement
n° 359-01-2016
modifiant
le règlement
n° 359-2014
adoptant le code
d'éthique et de
déontologie
des élus

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement n° 359-01-2016 modifiant le règlement n° 359-2014 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus.

Ce règlement a pour but de modifier le règlement portant sur le code d'éthique des élus en y ajoutant l'article suivant :

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

Avis de motion –
Règlement
n° 314-01-2016
modifiant
le règlement
n° 314-2012
adoptant le code
d'éthique et de
déontologie des
employés de la
Municipalité de
Sainte-Anne-
des-Lacs

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Charron, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement n° 314-01-2016 modifiant le règlement n° 314-2012 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

Ce règlement a pour but de modifier le règlement portant sur le code d'éthique des employés de la Municipalité en y ajoutant l'article suivant :

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

No 5699-08-16

Paiement des travaux d'aménagement paysager à la caserne de pompiers

Attendu la poursuite en Cour supérieure de l'entreprise Construction T.R.B. inc., contre l'entreprise Gestion de projets Denis Rocheleau (CDR) inc. relativement aux travaux de dynamitage et de remblayage lors de la construction de la nouvelle caserne de pompiers, par laquelle Construction TRB réclame un montant de 159 067,68 \$ à CDR;

Attendu les travaux d'aménagement paysager inachevés à la caserne de pompiers;

Attendu que CDR sollicite l'aide financière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs quant aux frais de travaux d'aménagement paysager à la caserne de pompiers;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De demander des prix auprès d'entrepreneurs pour l'achèvement des travaux d'aménagement paysager à la caserne de pompiers, qui étaient prévus au contrat de l'entreprise Gestion de projets Denis Rocheleau (CDR) et de proposer à CDR de soustraire le coût desdits travaux de la retenue de garantie ou de payer pour lesdits travaux.

Advenant le cas où CDR refuse de choisir l'une ou l'autre des options précitées, la retenue de garantie sera maintenue jusqu'à ce que lesdits travaux d'aménagement paysager soient effectués et acceptés à la satisfaction de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Technicienne en comptabilité

No 5700-08-16

Autorisation d'enregistrement d'une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur les lots 2 883 900, 2 873 556 et 2 873 555 (parties du chemin Paquin et un lot vacant)

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'enregistrement d'une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro Québec sur les lots numéros 2 883 900 et 2 873 556, désignés comme étant des parties du chemin Paquin et le lot numéro 2 873 555, étant un lot vacant.

Ladite servitude sera enregistrée par M^e Patrick Parisella.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5701-08-16

Autorisation d'aller en appel d'offres – Déneigement des stationnements municipaux et du Parc Parent

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des Travaux publics à procéder à un appel d'offres par invitation pour l'octroi du contrat de déneigement des stationnements municipaux de l'hôtel de ville, de la caserne de pompiers, du Centre communautaire (entrées par le chemin Sainte-

Anne-des-Lacs et le chemin Fournel), de la bibliothèque municipale et du Parc Parent pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 5702-08-16
Offre d'achat
d'une
parcelle du lot
1 920 829,

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs n'a pas besoin de la parcelle du lot 1 920 829 faisant partie du chemin des Aulnes;

Attendu que les propriétaires du 29, chemin des Aulnes ont aménagé un stationnement pour leurs véhicules sur ladite parcelle;

Attendu que des négociations de vente de ladite parcelle ont été entreprises avec les propriétaires du 29, chemin des Aulnes et ce, depuis 2006;

Attendu que les propriétaires du 29, chemin des Aulnes ont déposé une offre d'achat pour l'acquisition de ladite parcelle;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De refuser l'offre d'achat présentée par les propriétaires du 29, chemin des Aulnes pour l'acquisition d'une parcelle du lot 1 920 829.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 29, chemin des Aulnes
Directeur du Service des Travaux publics

No 5703-08-16
Autorisation de
signature –
Contrat de
dénivellement
et déglacage du
chemin Sainte-
Anne-des-Lacs
(MTQ)

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général adjoint à signer le contrat entre le ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs relativement au déneigement et déglacage du chemin Sainte-Anne-des-Lacs (partie MTQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Directeur du Service des Travaux publics

No 5704-08-16
Mandat aux
professeurs -
Programmation
d'automne 2016

Attendu que des cours de nature culturelle et sportive sont offerts à la population dans le cadre de la programmation des loisirs;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater les personnes et école suivantes afin d'offrir des cours à la population :

Renée Dion	Aquarelle
Michelle Dorais	Tricot
Monique Desparois	Danse en ligne
Gregory Schlybeurt	Sculpture d'argile
Marie-Ève Lauzon	Anglais
Lorenzo D'Anna	Karaté
L'Air en fête	Magie et Zumba
École de langue Bilangues	Espagnol
Barbara Bouthillette	Cardio musculation
Donna Salvati	Littérature comptable
Sylvie Thibault	Conférence sur la détoxination

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5705-08-16
Autorisation
d'achat de
distributeurs de
sacs pour
déjections
canines

Attendu qu'il n'y aura aucune tolérance de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs envers les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les excréments de leur animal;

Attendu que des amendes pourront être données à cet effet par les employés municipaux, conformément au règlement n° 358-2014 en vigueur;

Attendu que la Municipalité désire que tous cohabitent dans les parcs municipaux et que ces derniers demeurent propres;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire l'achat de trois (3) distributeurs de sacs pour déjections canines de l'entreprise Techsport au coût de 159,42 \$ chacun ainsi que 2 400 sacs de ramassage au coût de 108,61 \$. Les taxes sont en sus.

D'affecter la dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5706-08-16
Mandat à une
firme
d'architecte –
Offre de service

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a demandé des soumissions pour la réalisation des étapes suivantes relativement au projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale :

concernant
le projet
d'agrandissement
de la bibliothèque
municipale

- Étude préliminaire, relevé et mise en plan;
- Préparation des esquisses et plans préliminaires.

Attendu que la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (avant taxes)
Jean Damecour Architecte	10 000 \$
Hébert Zurita Danis Smith, Architectes	11 500 \$
Rayside Labossière	15 500 \$

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Jean Damecour Architecte pour la réalisation d'étude préliminaire, relevé et mise en plan ainsi que la préparation des esquisses et plans préliminaires relativement au projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale, le tout conformément à son offre de service du 8 juillet 2016 au montant de 10 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 5707-08-16
Demande de
dérogation
mineure – 52,
chemin des
Chênes

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 52, chemin des Chênes;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale droite de 6,56 mètres en lieu et place des 7,6 mètres requis par le Règlement de zonage 1001.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 18 juillet 2016, a recommandé au Conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La demande est conforme aux dispositions du plan d'urbanisme ;
- Les dimensions du lot sont contraignantes vis-à-vis sa largeur;
- La maison date de 1983 et son implantation n'a pas porté préjudice au voisinage depuis ;
- Au moment de la construction, le Service de l'Urbanisme n'exigeait pas que l'implantation soit documentée par un arpenteur-géomètre.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-0320 en autorisant le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale droite de 6,56 mètres en lieu et place des 7,6 mètres requis par le Règlement de zonage 1001, le tout se rapportant à la résidence sise au 52, chemin des Chênes et tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 28 juin 2016 et portant le numéro 2149 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Propriétaire du 52, chemin des Chênes
Directrice du Service de l'Urbanisme

No 5708-08-16
Charte spécifique
d'usages pour le
Parc Irénée-Benoît

Attendu que le Parc Irénée-Benoît est un lieu d'attrait naturel;

Attendu que ledit parc est une île de préservation et de mise en valeur environnementale;

Attendu que ledit parc abrite une qualité et une quantité d'habitats floristiques et fauniques représentatives de la biodiversité du Québec;

Attendu que le projet de construction d'un quai et d'une passerelle audit parc est en attente d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Attendu que les membres du Comité consultatif en environnement et plusieurs citoyens désirent qu'une charte spécifique d'usages actuels et futurs soit écrite pour ledit parc;

Attendu que la vocation du Parc Irénée-Benoît est définie comme étant un lieu privilégié d'observation et de découverte environnemental;

Attendu que la vocation dudit parc est définie comme étant un lieu privilégié d'information, de sensibilisation et d'éducation pour les citoyens annelacois et les visiteurs;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à rédiger la charte spécifique des usages actuels et futurs pour le Parc Irénée-Benoît;

Que suite à la rédaction de ladite charte, le Comité consultatif en environnement sera consulté.

Que ladite charte soit soumise au conseil municipal avant d'être approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Environnement

No 5709-08-16
Acceptation
d'offres de service
de la firme
d'ingénieurs-
conseils Équipe
Laurence
pour des travaux
à effectuer aux
barrages des
lacs Colette et
Suzanne

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), sous la direction de la Sécurité des barrages, a approuvé l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre résultant de l'évaluation de la sécurité des trois barrages à fortes contenance de notre municipalité;

Attendu que les demandes d'autorisation auprès du MDDELCC pour des modifications ou autres interventions aux barrages doivent être sous le sceau d'ingénieur;

Attendu que toutes les demandes doivent être accompagnées de plans et devis préparés par un ingénieur avant les interventions des correctifs;

Attendu que pour les barrages des lacs Colette (X0005033) et Suzanne (X0005034), la Municipalité doit déposer au MDDELCC à partir du calendrier des correctifs, le suivi des mesures temporaires à mettre en place, signé par un ingénieur, et ce, avant le 31 décembre 2016;

Attendu que la firme d'ingénieurs-conseils Équipe Laurence agit déjà à titre de consultant pour le lac Johanne;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter les deux offres de service de la firme d'ingénieurs-conseils Équipe Laurence pour les travaux à effectuer aux barrages des lacs suivants :

Lac Suzanne	Coût pour les travaux : 7 500 \$
Lac Colette	Coût pour les travaux : 2 750 \$

Les taxes sont en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Équipe Laurence
Directrice du Service de l'Environnement

No 5710-08-16
Autorisation
d'émission de
Constat
d'infraction –
46, chemin des
Abeilles

Attendu que des travaux d'abattage d'arbres ont été exécutés sur la propriété du 46, chemin des Abeilles;

Attendu que lesdits travaux ont été exécutés sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, ce qui contrevient à l'article 45 du règlement sur les permis et certificats numéro 1004;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à délivrer au propriétaire du 46, chemin des Abeilles un constat d'infraction pour des travaux d'abattage d'arbres effectués sans permis et sans certificat d'autorisation.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la Municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance La correspondance du mois de juillet 2016 est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au conseil municipal.
Début : 20 h 40
Fin : 21 h 20

No 5711-08-16
Levée de la séance Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 20 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Yves Latour
Directeur général adjoint